

Avec la société civile

Contre « Bolkestein »

Le Parlement européen entre idéologie et stratégie institutionnelle

Amandine Crespy

DANS **REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE** 2010/5 Vol. 60 , PAGES 975 À 996
ÉDITIONS **PRESSES DE SCIENCES PO**

ISSN 0035-2950

DOI 10.3917/rfsp.605.0975

Date de mise en ligne : 19/11/2010

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2010-5-page-975?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

CONTRE « BOLKESTEIN »

Le Parlement européen
entre idéologie et stratégie institutionnelle

Amandine Crespy

Le 16 février 2006, une version substantiellement amendée de la directive européenne libéralisant les marchés des services est adoptée par une majorité qualifiée d'eurodéputés en première lecture, alors même que 50 000 personnes défilent dans les rues de Strasbourg. La réécriture de la proposition de la Commission par le Parlement européen (PE) met ainsi fin au conflit le plus retentissant qu'ait jamais suscité une directive européenne et apaise les acteurs politiques et sociaux qui, durant deux ans, se sont mobilisés pour dénoncer la nature néolibérale du projet. Entre-temps, la ratification française du Traité constitutionnel européen a échoué par référendum à l'issue d'une campagne largement focalisée sur les questions sociales et les potentielles conséquences de la directive Bolkestein¹. La question de la libéralisation des services est cruciale pour l'Union européenne. Comme n'a eu de cesse de le rappeler la Commission européenne, il est difficile de parler de véritable marché commun tant que les activités de services, qui représentent environ 70 % du PIB de l'Union, demeurent fragmentés en marchés nationaux. Parce qu'elle implique la mobilité de la main-d'œuvre et son cortège d'épineux problèmes liés au droit du travail et aux relations industrielles, la libéralisation des services est plus problématique que celle des marchandises, *a fortiori* dans une Union élargie aux fortes disparités économiques et sociales. Pour Frits Bolkestein, commissaire européen au Marché intérieur à l'origine de la proposition de directive, comme pour Jacques Delors, la libéralisation des services aurait pu faire l'objet d'un traité, tant le programme est vaste. Ce n'est ni plus ni moins que la question de la régulation du capitalisme ou des rapports entre marché et société qui est en jeu, d'où une exacerbation du conflit, à partir d'un problème de politique publique, vers un débat plus large sur la *Wirtschaftsverfassung* de l'Union. Or, comme le rappelle Jean Leca, « l'état de marché et l'état démocratique ne peuvent pas fonctionner harmonieusement par la seule opération d'une procédure bien réglée. Une médiation politique est nécessaire. C'est celle-ci que la science du même nom s'acharne à étudier »².

1. Amandine Crespy, « La cristallisation des résistances de gauche à l'intégration européenne : les logiques de mobilisation dans la campagne référendaire française de 2005 », *Revue internationale de politique comparée*, 15 (4), 2009, p. 589-603.

2. Jean Leca, « Ce que l'analyse des politiques publiques pourrait apprendre sur le gouvernement démocratique », *Revue française de science politique*, 46 (1), février 1996, p. 122-133.

Les nombreux articles qui ont été publiés sur la directive Services l'ont appréhendée à chaque fois sous un angle spécifique, très souvent économique¹ ou juridique², se sont concentrés sur un seul type d'acteurs³, ou l'ont utilisée pour illustrer une hypothèse particulière⁴.

En adoptant ici une perspective de sociologie politique centrée sur les interactions entre les protagonistes du conflit, l'objectif est d'élucider pourquoi et comment le Parlement européen s'est imposé comme l'auteur du compromis. Comment une résolution amendant de manière substantielle la proposition de la Commission parvient-elle à s'imposer en dépit d'une confortable majorité conservatrice libérale ? Un fonctionnaire du Parlement européen interrogé résumait ainsi : « On est parti d'une situation très conflictuelle à l'origine, le conflit s'est fait, et après tout le monde défendait le compromis [...] Comment l'expliquer ? C'est le charme de la politique »⁵. Cette contribution tente ainsi de mettre à jour les ressorts se cachant derrière le « charme » du compromis européen sur la libéralisation de services.

Pour ce faire, l'étude de cas inclut 21 organisations (partis politiques de gauche, syndicats et Attac)⁶ au niveau européen et dans les trois pays où les mobilisations ont été les plus importantes : en Allemagne, en Belgique et en France. Au niveau européen, l'accent est placé en particulier sur le groupe PSE, duquel est issue la rapporteure, Évelyne Gebhardt, et qui est en outre fortement interpellé par la mobilisation des acteurs de gauche. L'hypothèse centrale qui a guidé cette étude s'appuie sur l'approche institutionnelle discursive des processus politiques. Elle permet de démontrer que la capacité des acteurs mobilisés à peser sur le processus décisionnel s'explique par la nature des idées mises en avant dans leur discours et ce, dans des configurations institutionnelles déterminantes. Sur le plan empirique, la démonstration est fondée sur une enquête documentaire incluant la presse, les documents institutionnels et la littérature grise, ainsi que des documents non publics, sur 47 entretiens effectués avec des acteurs clefs du conflit et sur un corpus de 206 documents extraits des sites Internet des organisations étudiées. Dans la première partie, on verra quels sont les enjeux politiques et symboliques liés à la directive Bolkestein et pourquoi la variante discursive du néo-institutionnalisme éclaire de manière pertinente le processus qui mène au compromis. La deuxième partie traite de l'euro-péanisation des mobilisations qui s'adosent à l'invocation commune de l'Europe sociale. Dans la troisième partie, on analyse comment les idées de compromis et de lien électoral, combinées aux rapports de force inter et intra-institutionnels, ont déterminé l'issue du conflit.

1. Gilles Saint-Paul, « Making Sense of Bolkestein-Bashing : Trade Liberalization under Segmented Labor Markets », *European Journal of Political Economy*, 73 (1), 2006, p. 152-174.

2. Bernard De Witte, « Setting the Scene : How did Services get to Bolkestein and Why ? », EUI Working Papers LAW, n° 2007, <cadmus.eui.eu/dspace/bitstream/1814/6929/1/LAW_2007_20.pdf> ; Kalypso Nicolaidis, Susanne Schmidt, « Mutual Recognition "on Trial" : The Long Road to Services Liberalization », *Journal of European Public Policy*, 14 (5), 2007, p. 717-734.

3. Katarzyna Gajewska, « The Emergence of a European Labour Protest Movement ? », *European Journal of Industrial Relations*, 14 (1), 2008, p. 104-121 ; Björn Lindberg, « Are Political Parties Controlling Legislative Decision-Making in the European Parliament ? The Case of the Services Directive », *Journal of European Public Policy*, 15 (8), 2008, p. 1184-1204.

4. Eric Miklin, « Government Position on the EU Services Directive in the Council : National Interests or Individual Ideological Preferences ? », *West European Politics*, 32 (5), 2009, p. 943-962 ; Simon Hix, Abdel Noury, « After Enlargement : Voting Patterns in the Sixth European Parliament », *Legislative Studies Quarterly*, 34 (2), 2009, p. 159-174 ; Paul Magnette, Yannis Papadopoulos, « On the Politicization of the European Consociation : A Middle Way between Hix and Bartolini », *European Governance Papers*, n° C-08-01, 2008, <http://www.connex-network.org/eurogov/pdf/egp-connex-C-08-01.pdf> (14/08/2009).

5. Entretien avec un fonctionnaire du groupe PSE du Parlement européen, Bruxelles, mai 2008.

6. Attac France, Attac Deutschland, Attac Wallonie-Bruxelles, Attac Vlaanderen, la FGTB, la CSC, la CGT, la CFDT, IG BAU, Ver.di, le DGB, la CES, le PS belge, le S.P.A, la LCR, le PCF, le PS français, le SPD, Die Linke, la GUE/NGL et le PSE.

La contestation de l'intégration par la libéralisation des marchés : la valeur ajoutée de l'institutionnalisme discursif

La directive Bolkestein, symbole de l'Europe libérale

La proposition de directive sur les services dans le marché intérieur, adoptée par le collège des commissaires le 13 janvier 2004, a pour objectif de parachever l'intégration du marché intérieur en faisant de la libre circulation des services, inscrite dans le traité de Rome mais jusqu'alors restée lettre morte, une réalité. Considérée depuis 2000 comme la pierre angulaire de la stratégie de Lisbonne visant à relancer la croissance et la compétitivité européennes, la libéralisation des services fait l'objet d'un consensus au sein des institutions européennes¹. Pourtant, un an après l'adoption de la proposition de directive par le collège des commissaires, le projet de directive Bolkestein devient le symbole de l'Europe néolibérale, instrument d'intégration négative² au forceps, au mépris des règles nationales régulant les marchés et protégeant les travailleurs. Le débat public s'est focalisé en particulier sur trois séries de dispositions, qui ont également suscité des débats et désaccords parmi les juristes.

Premièrement, il s'agit des droits des travailleurs lorsque ceux-ci sont détachés dans un autre pays que celui dans lequel leur entreprise est établie. Contrairement à la libre circulation des marchandises, la libre circulation des services implique en effet la mobilité non seulement des produits mais aussi des facteurs de production, c'est-à-dire la main-d'œuvre³. À cet égard, la directive 96/71/CE sur le détachement des travailleurs garantit l'application d'un noyau de droits sociaux (protection sociale, congés, temps de travail, rémunération, etc.) selon la règle du pays où le service est effectivement fourni et non selon le droit du pays d'origine des salariés. En abolissant certaines contraintes administratives (comme la déclaration écrite aux autorités en cas de détachement des travailleurs) et en transférant la compétence de contrôle au pays d'origine, la proposition de la directive Services créait une situation non pas de droit mais de fait, dans laquelle le contrôle de la bonne application de la directive de 1996 aurait été rendu quasiment impossible⁴. Pour les syndicats, la directive Services ouvrait donc la porte à la fraude généralisée et au *dumping* social.

Le second aspect particulièrement problématique concerne le champ d'application extrêmement large de la directive, qui impliquait la potentielle libéralisation d'un certain nombre de services publics ou, dans « l'euro-langue », de services d'intérêt général. Alors que la nature économique ou non économique des services est le critère essentiel déterminant l'application des règles européennes de concurrence, cette distinction demeure à l'heure actuelle une « zone grise » du droit européen, décidée au cas par cas par la CJCE⁵. Or, la proposition de

1. Se fondant sur le constat de la persistance des barrières réglementaires nationales faisant obstacle à la libre circulation des services, la stratégie de la Commission visant à utiliser un « instrument juridique horizontal », c'est-à-dire une directive unique, a été approuvée par le Conseil et le Parlement européen en 2002 et 2003 : « The State of the Internal Market for Services », COM (2002) 441 final, 30/07/2002 ; « Resolution of the European Parliament on the Commission Communication : 2002, Review of the Internal Market Strategy », 13/02/2003 ; Conclusions n°13839/02 of the Council + Competitiveness, 14/11/2002, p. 11.

2. Fritz Scharpf, *Governing in Europe. Effective and Democratic ?*, New York, Oxford University Press, 1999.

3. Marita Körner, « EU-Dienstleistungsrichtlinie und Arbeitsrecht », *Neue Zeitschrift für Arbeitsrecht*, 24 (5), 2007, p. 233-238.

4. Marie-Dominique Garabiol-Furet, « La directive Bolkestein, bouc émissaire d'une Europe incertaine », *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, 488, 2005, p. 295-302 ; Vassilis Hatzopoulos, « Que reste-t-il de la directive sur les services ? », *Cahiers de droit européen*, 43 (3-4), 2007, p. 299-358.

5. Marianne Dony, *Les notions de « service d'intérêt général » et de « service d'intérêt économique général »*, Bruxelles, Bruylant, 2006 ; Stéphane Rodrigues, « La proposition de directive relative aux services dans le

la directive Services n'apporte aucune définition permettant de délimiter son champ d'application¹ et renforce l'insécurité juridique en la matière². Mobilisés depuis 2002 sur la question d'une régulation européenne des services publics, les syndicats et nombre de sociaux-démocrates ont considéré la directive Services comme une provocation de la part de la Commission, qui a toujours refusé de proposer une directive cadre régulant les services d'intérêt général. Du fait de leur importance sociale et symbolique dans de nombreux États membres, la question des services publics s'est avérée un thème particulièrement mobilisateur dans l'opinion.

Enfin, le conflit s'est largement cristallisé sur le principe du pays d'origine (PPO) énoncé à l'article 16. Selon le PPO, une entreprise peut accomplir des services dans un autre État membre de l'UE selon le droit du pays dans lequel il est formellement établi et non dans lequel le service est accompli. Pour la Commission, l'établissement du PPO dans le droit secondaire devait surtout permettre de réduire, pour les PME, les coûts liés à l'investissement de marchés à l'étranger³ et ne constituait qu'une « codification » de la jurisprudence de la CJCE, qui a fait de plus en plus souvent primer la libre circulation des services sur les réglementations des États⁴, établissant ainsi par la jurisprudence un « quasi-PPO »⁵. D'un autre côté, pourtant, la systématisation du PPO a été considérée comme une rupture vis-à-vis de la philosophie même de l'intégration européenne, reposant sur un socle minimum d'harmonisation, et par rapport au principe de reconnaissance mutuelle qui implique une négociation par secteur sur l'application du droit du pays d'origine⁶. Puissant instrument d'intégration par le droit et la dérégulation des marchés, le PPO est devenu le symbole d'une intégration exclusivement négative, qui ne se fonde plus sur l'harmonisation des systèmes réglementaires et sociaux, mais fait de la concurrence réglementaire et du *dumping* social un avantage compétitif dans le marché intérieur. La contestation de la proposition de directive s'est ainsi construite sur la revendication de la défense de l'Europe sociale et du modèle social européen et fut largement le fait d'organisations de gauche, à la fois en dehors et au sein de l'arène institutionnelle européenne. Cependant, la résolution du conflit par le compromis parlementaire ne met pas uniquement en jeu l'idéologie au sens d'un clivage gauche-droite, elle met également en jeu les idées sur le système politique et institutionnel européen.

marché intérieur. Entre mythes et réalités », *Études européennes*, 2005, <<http://www.etudes-europeennes.fr>> (1/12/2007).

1. Uyen T. Do, « La proposition de directive relative aux services dans le marché intérieur : définitivement hors service ? », *Revue de droit de l'Union européenne*, 1, 2006, p. 111-130.
2. Vassilis Hatzopoulos, « Legal Aspects in Establishing the Internal Market for services », *College of Europe Law Papers*, 6, 2007, <<http://www.coleurop.be/template.asp?pagenam=lawpapers>> (01/10/2007).
3. Salvatore, D'Acunto, « La proposition de directive sur les services dans le marché intérieur », *Revue du droit de l'Union européenne*, 2, 2004, p. 201-248.
4. Catherine Prieto, « Liberté d'établissement et de prestation de services », *Revue trimestrielle de droit européen*, 41 (4), 2005, p. 867-892.
5. V. Hatzopoulos, « Legal Aspects... », art. cité, p. 12.
6. S. D'Acunto, « La proposition de directive sur les services dans le marché intérieur », art. cité ; Kalypso Nicolaidis, « Trusting the Poles ? Constructing Europe through Mutual Recognition », *Journal of European Public Policy*, 14 (5), 2007, p. 682-698 ; K. Nicolaidis, S. Schmidt, « Mutual Recognition "on trial"... », art. cité ; Olivier De Schutter, Stéphanie Françoise, « La proposition de directive relative aux services dans le marché intérieur : reconnaissance mutuelle, harmonisation et conflits de lois dans l'Europe élargie », *Cahiers de droit européen*, 5-6, 2005, p. 603-660.

Les dynamiques discursives comme facteur d'explication des processus politiques

L'institutionnalisme discursif constitue une synthèse théorique¹ utile dans la mesure où elle permet de dépasser, en les associant, les études constructivistes considérant les seules idées comme variable indépendante, et les analyses institutionnalistes trop souvent focalisées sur une rationalité purement instrumentale des acteurs. Par l'étude des acteurs comme vecteurs d'idées, cette synthèse permet en outre de marier les approches institutionnalistes centrées sur les grandes dynamiques à l'échelle du système politique européen, mais trop souvent désincarnées, et l'approche de l'Europe « par le bas », à la dimension sociologique plus marquée². Cela se traduit ici par l'utilisation des concepts issus de la sociologie des mobilisations – approche processuelle par les mécanismes causaux, d'une part, et *framing* de l'autre – qui permettent d'opérationnaliser de manière plus tangible que dans les travaux constructivistes les variables institutionnelles et discursives. La variante discursive du néo-institutionnalisme conçoit le discours comme une variable indépendante permettant d'expliquer les processus politiques. Le discours fait cependant l'objet d'une double conceptualisation : il est non seulement le vecteur des idées, mais il constitue également une forme d'interaction entre acteurs³. D'un côté, le discours entre la sphère publique et le large public des citoyens est défini comme le « discours de communication » ; il repose surtout sur des idées normatives et l'appel aux valeurs. D'un autre côté, il existe un « discours de coordination » à l'intérieur des communautés épistémiques, qui repose sur des arguments cognitifs fondés par la rationalité scientifique⁴. Tandis que le discours de communication est généralement assez faible au niveau européen, la directive Bolkestein constitue un excellent cas d'étude pour voir comment le discours et la politisation peuvent influencer sur le processus décisionnel. Les différents types d'idées peuvent également être distingués selon trois niveaux de généralité allant du discours cognitif au discours normatif : les idées relatives aux politiques publiques, aux programmes et paradigmes, et enfin aux normes et philosophies. Si elle est très proche de travaux portant sur les politiques publiques, qu'il s'agisse de ceux de Peter Hall (paradigme)⁵, de Paul Sabatier⁶, ou encore de Pierre Muller (référentiel)⁷, la variante discursive du néo-institutionnalisme étend le rôle des idées des questions liées aux seules politiques publiques (*policies*) à celles liées à la légitimation d'un système politique (*polity*)⁸ en conceptualisant non seulement les idées mais aussi le discours comme essence même de l'action politique. Cette approche est particulièrement pertinente pour analyser le cas de la directive Bolkestein qui, au-delà de la question de la libéralisation des services, renvoie à la légitimation de différents modèles d'intégration européenne.

1. Cf. Vivien Schmidt, Amandine Crespy, « Institutionnalisme discursif », dans Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, p. 350-359.

2. Sophie Jacquot, Cornelia Woll (dir.), *Les usages de l'Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004 ; Bruno Palier, Yves Surel (dir.), *L'Europe en action : analyses d'eupéanisation*, Paris, L'Harmattan, 2005.

3. Vivien A. Schmidt, Claudio Radaelli, « Policy Change and Discourse in Europe. Conceptual and Methodological Issues », *West European Politics*, 27 (2), 2004, p. 183-210.

4. Vivien A. Schmidt, *The Futures of European Capitalism*, Oxford, Oxford University Press, 2002, p. 251-252 ; *Democracy in Europe...*, *op. cit.*

5. Peter A. Hall, *The Political Power of Economic Ideas. Keynesianism across Nations*, Princeton, Princeton University Press, 1989.

6. Voir, par exemple, Paul A. Sabatier, Edella Schlager, « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines », *Revue française de science politique*, 50 (2), avril 2000, p. 209-234.

7. Pierre Muller, *Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde*, Paris, L'Harmattan, 1995.

8. Par exemple : Vivien A. Schmidt, « Trapped by their Ideas : French Elites' Discourses of European Integration and globalization », *Journal of European Public Policy*, 14 (7), 2007, p. 992-1009.

L'institutionnalisme discursif ne porte néanmoins pas uniquement sur les idées, mais aussi sur la manière dont elles s'expriment, avec une forte attention portée aux acteurs et aux configurations institutionnelles dans lesquelles ils agissent. Le discours acquiert dès lors une importante dimension stratégique¹. S'il est plus proche du pôle constructiviste du néoinstitutionnalisme, l'institutionnalisme discursif n'est pas exclusif mais complémentaire par rapport aux autres variantes théoriques. Contrairement à l'institutionnalisme historique, il vise à expliquer les dynamiques de changement davantage que de continuité. De même que l'institutionnalisme sociologique, il prend en compte les normes qui déterminent la définition des intérêts des acteurs, mais s'attache à montrer comment les acteurs se saisissent de ces normes et comment elles s'expriment de manière dynamique à travers le discours. Enfin, si les acteurs fondent leur action sur un calcul rationnel de leurs intérêts, ceux-ci ne peuvent être considérés comme points de départ donnés de l'analyse : il s'agit justement d'expliquer comment ils sont construits². En d'autres termes : « *discourse serves to redefine interests and reconfigure interest based-coordination ; to reshape structures and follow new historical paths ; and to reframe rules and create norms* »³. À cet égard, la question de l'incertitude joue un rôle important. Dans le cas de la directive Services, le fait que les conséquences de l'application de la proposition de directive soient très difficilement prédictibles⁴ a considérablement affaibli le rôle du discours cognitif et renforcé l'impact des arguments normatifs.

L'opérationnalisation d'une théorie mettant en avant le rôle des idées et du discours constitue un défi considérable. Elle repose ici sur deux méthodes complémentaires. La première est le *process tracing* ou le découpage du processus politique (ici la codécision) en séquences à la fois chronologiques et analytiques permettant d'expliquer les mécanismes causaux mettant en relation variables dépendante et indépendante⁵. Cette méthode est particulièrement pertinente tant pour les chercheurs s'intéressant au rôle des idées⁶ que pour ceux analysant les dynamiques de mobilisation⁷. Bien qu'il soit possible de décomposer le processus de manière plus détaillée, on distinguera ici principalement deux séquences : celle de la politisation⁸, qui voit l'eupéanisation des mobilisations et des discours, et celle de la résolution du conflit et de la formulation du compromis parlementaire⁹. La deuxième méthode employée est une analyse de discours qualitative effectuée dans Atlas.ti sur la base d'un corpus de

1. En cela, il est assez proche du constructivisme stratégique développé par Nicolas Jabko, *L'Europe par le marché. Histoire d'une stratégie improbable*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

2. Vivien A. Schmidt, « Discursive Institutionalism: The Explanatory Power of Ideas and Discourse », *Annual Review of Political Science*, 11, 2008, p. 303-326.

3. V. A. Schmidt, *Democracy in Europe...*, *op. cit.*, p. 250.

4. La Commission européenne avait commandé deux études prédisant que le PPO devait entraîner une hausse de 60 % du commerce intra-européen des services et la création de 600 000 emplois. Cf. Copenhagen Economics, « Economic Assessment of the Barriers to the Internal Market for Services. Final report », janvier 2005 ; Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis, « A Quantitative Assessment of the EU Proposals for the Internal Market for Services », 23/09/2004 ; « The Free Movement of Services within the EU », octobre 2004, révisé en septembre 2005, <http://www.cpb.nl/eng/news/2005_40.html> (18/01/2008). Ces études, qui ne prenaient pas en compte l'impact environnemental et social du PPO, ont été considérées par les syndicats comme partiales et ont finalement été totalement disqualifiées dans le débat public.

5. Alexander L. George, Andrew Bennett, *Case Studies and Theory Development in the Social Sciences*, Cambridge, MIT Press, 2005, p. 6.

6. Sheri Berman, *The Social Democratic Moment. Ideas and Politics in the Making of Interwar Europe*, Cambridge, Harvard University Press, 1998.

7. Doug McAdam, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

8. De janvier 2004 (adoption de la proposition de la Commission) à juin 2005 (référendum français sur le TCE).

9. De juillet 2005 (premier passage en commission parlementaire au PE) à décembre 2006 (adoption du texte définitif en deuxième lecture au Conseil).

208 documents tirés, pour la grande majorité, des sites web des acteurs¹ (voir annexe 2). Les entretiens (annexe 1) font, quant à eux, l'objet d'un double usage : ils constituent, à côté des sources documentaires et de la presse, une source d'informations factuelles permettant de réaliser le *process tracing* ; d'autre part, ils permettent de compléter le discours assez officiel dont témoignent les documents par une parole individuelle qui, si elle ne peut être considérée comme absolument représentative des idées qui caractérisent une organisation, est vivante et souvent très significative. C'est donc avant tout la diversité et la triangulation des méthodes et des sources qui fait la pertinence de la démarche méthodologique mise en œuvre dans cette étude de cas.

L'eupéanisation des mobilisations et des discours

Au cours de l'année 2004, la proposition de directive sur les services connaît une lente politisation par une série d'acteurs de gauche en Belgique, en France et en Allemagne. Cette politisation passe par l'eupéanisation de la mobilisation, c'est-à-dire un changement d'échelle du niveau national vers le niveau européen². Celui-ci se traduit par l'activation simultanée de canaux transnationaux peu institutionnalisés (forum social européen et amitiés syndicales), de canaux supranationaux plus fortement intégrés au système institutionnel européen (Confédération européenne des syndicats – CES – et groupes du PE) ou encore des canaux nationaux (appel aux gouvernements), témoignant ainsi de l'internalisation du conflit dans les arènes nationales³. Ce cas conforte donc l'hypothèse selon laquelle les acteurs s'adaptent aux contraintes induites par l'institutionnalisation multiniveaux de l'Europe⁴. Lorsque les commissions du nouveau PE commencent leurs travaux à l'automne 2004, les rapporteuses des deux commissions travaillant en coopération renforcée (l'allemande Évelyne Gebhardt pour la commission du Marché intérieur et de la Protection des consommateurs et la belge Anne Van Lancker pour la commission de l'Emploi et des Affaires sociales) héritent d'un dossier politisé et d'analyses critiques émanant de la gauche associative et syndicale.

Formation des coalitions contestataires et changement d'échelle de la mobilisation

À l'origine des mobilisations quelques semaines après que la Commission ait adopté la proposition de directive, la Belgique présente une configuration d'internalisation prononcée du conflit. Les syndicats belges ont été, depuis plusieurs années, attentifs aux questions relatives au marché intérieur et leur analyse critique converge alors avec celle émanant des milieux diplomatiques proches de la gauche (entretiens 3, 43). Rapidement, le président du PS, Elio Di Rupo, décide de lancer une bataille contre la proposition de directive issue du

1. Un maximum de 12 documents par organisation a été sélectionné. La sélection tient compte de manière proportionnelle du nombre de documents disponibles pour chaque séquence du conflit, et reflète ainsi – bien que de manière élémentaire – les dynamiques du discours dans le temps.

2. Le changement d'échelle se définit comme « *the increase or decrease of in the number of actors and/or geographic range of coordinated claim making* » : Charles Tilly, Sidney Tarrow, *Contentious Politics*, Boulder, Paradigm Publishers, 2007, p. 217.

3. On reprend ici une typologie bien connue dans la littérature sur les mouvements sociaux : Richard Balme, Didier Chabanet, « Introduction : Action collective et gouvernance de l'Union européenne », dans Richard Balme, Didier Chabanet, Vincent Wright (dir.), *L'action collective en Europe. Collective action in Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 21-120.

4. Gary Marks, Doug McAdam, « Social Movements and the Changing Structure of Political Opportunity in the European Union », *West European Politics*, 19 (2), 1996, p. 249-278.

cabinet Bolkestein en activant tous les réseaux associatifs et syndicaux proches de son parti, notamment *via* son centre d'études, l'Institut Emile Vandervelde (IEV), et la FGTB (entretiens 1, 2, 5). Émerge alors une vaste coalition regroupant tous les partis progressistes francophones et flamands, ainsi que les organisations syndicales et associatives constitutives du Forum social de Belgique, autour d'une plateforme non étiquetée PS mais pilotée depuis l'IEV et baptisée « Stopbolkestein ». Le ministre fédéral SP.A des Affaires sociales, Franck Vandembroucke, se positionne également publiquement contre la proposition de directive et mobilise les sociaux-démocrates flamands, dont l'eurodéputée Anne Van Lancker (entretien 27). Une première manifestation a lieu le 6 juin 2004 à Bruxelles. Elle réunit environ 5 000 personnes et compte une participation discrète de la CES (entretiens 5, 39). Dans les semaines qui précèdent la manifestation, la politisation du sujet est attisée par les déclarations, lors d'un débat sur les ondes de la RTBF, du porte-parole du commissaire Bolkestein, Jonathan Todd, assimilant les tracts des syndicats belges à la propagande du Front national (entretien 5), ce qui provoque des réactions d'indignation en chaîne par voie de communiqués de presse¹. La Belgique est par ailleurs le seul pays dans lequel la directive Bolkestein est un thème de campagne visible lors des élections européennes de juin 2004, notamment à travers la mobilisation des candidats PS et SPA (entretiens 23, 24, 30).

En France, le débat sur « Bolkestein » prend son essor avec le lancement de la campagne contre la ratification du TCE. En réalité, on observe un mécanisme de diffusion depuis la Belgique vers la France. Elle repose d'abord sur une médiation indirecte *via* les médias. En juin, le quotidien communiste *L'Humanité* couvre les mobilisations belges et rend compte d'une prise de conscience sur cette question dans les milieux politiques, syndicaux et associatifs les plus à gauche². La diffusion du débat repose également sur une médiation directe par le truchement de réseaux³ de mobilisation. Plus particulièrement, les analyses de Raoul-Marc Jennar, militant-expert altermondialiste belge, chercheur pour Oxfam Belgique et animateur de l'Unité de recherche de formation et d'information sur la globalisation à Paris, seront largement reprises par Attac France. La tenue d'un référendum sur le TCE va stimuler de manière exponentielle l'internalisation française du conflit sur les services. Au mois d'octobre, un ensemble d'organisations de la gauche communiste, trotskyste, écologiste et altermondialiste lance, sous la houlette de la Fondation Copernic, l'Appel des 200 contre le TCE et fonde le Comité national pour un non de gauche. À partir de ce moment, la gauche radicale voit la politisation de la directive Bolkestein comme une aubaine dans le contexte référendaire et comme un exemple permettant d'illustrer les conséquences sociales des dérives libérales de l'UE (entretiens 13, 14, 15). Le communiste Francis Wurtz, président du groupe GUE/NGL au PE, est aux avant-postes de la contestation, à la fois au niveau national dans la campagne française et au niveau supranational au PE.

1. FGTB, « Le porte-parole de la Commission attaque la FGTB sur Bolkestein à la RTBF. L'injure comme argument », 03/06/2004, <<http://www.fgtb.be>> (30/09/2009) ; CSC, « Scandalisée par les propos de la Commission européenne, la CSC réagit au Comité économique et social européen : elle demande des excuses officielles ! », 03/06/2004 ; CES « La CES juge totalement inacceptable les propos du porte-parole du commissaire Bolkestein sur les syndicats belges », 03/06/2004, <<http://www.etuc.org>> (30/09/2009).

2. « Cette directive instaure un libre marché "jungle". Interview de Daniel Van Daele », *L'Humanité*, 08/06/2004 ; « La bombe Bolkestein contre le modèle social », *L'Humanité*, 08/06/2004.

3. Marco Giugni, « Explaining Cross-National Similarities among Social Movements », dans Jackie Smith, Hank Johnson (eds), *Globalization and Resistance. Transnational Dimensions of Social Movements*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2002, p. 13-29.

En Allemagne, le débat connaît un démarrage discret à l'été 2004, surtout à l'initiative du syndicat IG BAU et d'Attac, dans un contexte de discussions communes au sein des réseaux européens et sur la base des analyses formulées par l'expert-militant de l'espace germanophone, Thomas Fritz. Les informations relatives au texte proviennent également de la délégation Linkspartei.PDS (entretiens 22, 25) fraîchement élue au PE, dans un climat de refondation organisationnelle de la gauche néo-socialiste allemande. Ces acteurs se réunissent au sein du réseau Europa von unten (l'Europe d'en-bas) et des ateliers et conférences sont organisés sur la question à l'été et à l'automne 2004. Ces mobilisations ne suscitent cependant quasiment aucune attention publique et médiatique (entretiens 22, 25, 33)¹. À la même période, la députée du Bundestag Sigrid Skarpelis-Sperk, proche d'Attac et membre éminente du syndicat des services Ver.di, est nommée rapporteure sur la directive Services au Bundestag. Elle s'aperçoit alors que les commissions responsables ont approuvé le texte par une procédure automatique, sans même l'examiner (entretiens 15, 16), et obtiendra la réouverture de la procédure. Là encore, les réseaux de connaissance interpersonnelle jouent à plein : la députée du Bundestag reprend contact avec Évelyne Gebhardt, qui, elle, a milité dans le passé au sein de l'association des femmes du SPD.

Progressivement, l'européanisation des mobilisations se traduit enfin par l'activation des acteurs supranationaux. La CES, d'abord discrète et usant essentiellement d'un discours de coordination, renforce progressivement sa position et développe un discours de communication proche du cadrage établi par la gauche belge, et prend le *leadership* de la contestation. Le 11 novembre 2004, à l'initiative des deux rapporteures, une audition publique sur la directive Services a lieu au PE². Une série de juristes, d'experts, de syndicalistes et Raoul-Marc Jennar s'expriment alors sur les aspects problématiques du texte. Dans son document de travail du mois de décembre, Évelyne Gebhardt conclut : « La Commission devrait être invitée soit à retirer sa proposition, soit à la retravailler de manière substantielle »³. La veille de la grande manifestation du 19 mars 2005, une conférence, dédiée à la directive et organisée conjointement par le groupe GUE/NGL et Attac Wallonie-Bruxelles, rassemble au Parlement plus de 200 représentants d'organisations diverses de la société civile venus de toute l'Europe, ainsi que des élus européens.

L'Europe sociale comme modèle normatif commun de l'intégration européenne

Dans le courant de l'année 2004, la politisation de la directive Bolkestein est surtout le fait des acteurs les plus à gauche sur la plan idéologique et périphériques au regard du processus décisionnel européen (à l'exception de la Belgique). À partir de 2005, le cadrage antilibéral va se diffuser, avec des variations, vers les acteurs les plus centraux du processus décisionnel, à la fois au niveau national et européen. Alors que les questions européennes font le plus souvent l'objet d'un discours de coordination reposant sur l'expertise et restreint aux acteurs du *policy making*, l'irruption de la directive Bolkestein dans le débat public contraint les responsables politiques à se saisir d'un discours de communication à l'adresse de leurs opinions respectives. Ce n'est pas le thème de l'opposition à l'Europe néolibérale mais surtout la revendication d'une Europe sociale qui domine le discours des acteurs. Cette notion

1. Lorsque, en octobre 2004, Attac, IGB BAU et l'eurodéputée de Die Linke Sarah Wagenknecht participent à une action de protestation venant perturber le discours de Frits Bolkestein à la Humboldt Universität, l'action ne rencontre absolument aucun écho médiatique.

2. Parlement européen, « Communication aux membres » IV/2004, PE 350.059.

3. Parlement européen, « Document de travail », PE 353.297, 21/12/2004.

constitue une modalité de cadrage à la fois normative et stratégique permettant aux différents acteurs de promouvoir des revendications communes en dépit de leurs désaccords idéologiques. La revendication de l'Europe sociale va altérer les rapports de force au PE, initialement défavorables aux « anti-Bolkestein », notamment *via* le (re)positionnement de nombreux acteurs du processus décisionnel.

L'internalisation du conflit s'accroît avec l'entrée en scène des acteurs gouvernementaux, en France et en Allemagne surtout. En France, c'est d'abord le PS qui, silencieux jusqu'alors, publie, notamment sous la pression de la gauche radicale et des dissidents « nonnistes » du parti (comme Henri Emmanuelli), un communiqué de presse dénonçant la directive¹, avec la crainte d'attiser ce faisant la campagne du « non » (entretiens 10, 30, 37). Puis c'est le président Chirac qui, début février, s'exprime vigoureusement contre la proposition de directive. À mesure que la directive Bolkestein attise l'hostilité envers le TCE, le président, relayé par le Premier ministre et les membres de la majorité, n'aura cessé de critiquer la directive, à Paris comme à Bruxelles², et de faire pression non seulement dans les négociations du Conseil mais aussi sur les députés UMP au PE. Jacques Toubon, proche de Jacques Chirac et membre de la commission du Marché intérieur, devient le porte-parole de la position française au PE (entretiens 26, 43). En Allemagne, alors que le ministre de l'Économie Wolfgang Clement avait initialement positionné le gouvernement en faveur du PPO, le Chancelier cède sous la pression des syndicats et du groupe parlementaire au Bundestag que Sigrid Skarpelis Sperk et Évelyne Gebhardt parviennent à rallier à la position critique (entretiens 17, 18, 19, 20, 24). À de multiples reprises, le Chancelier exprime alors ses inquiétudes face aux risques de *dumping* social que comporte le texte proposé par la Commission³. Au niveau supranational, c'est également au même moment qu'une position majoritaire critique par rapport au texte se dégage au sein du PSE – les britanniques et les représentants des nouveaux États membres étant favorables à la proposition de la Commission – et que le groupe commence officiellement à communiquer sur le sujet⁴.

Le tableau 1 présente les résultats de l'analyse de discours relative aux politiques publiques, aux programmes et paradigmes, ainsi qu'aux philosophies et normes dans le discours des acteurs. Il faut d'abord souligner que l'ensemble des organisations véhicule un discours de coordination reposant sur des arguments cognitifs élaborés. Cela montre que même les acteurs les plus radicaux, pour être crédibles et entendus, se soumettent aux règles du jeu de l'arène politique européenne, dans laquelle les discours légitimes sont fondés sur l'expertise.

Au niveau des politiques publiques, le PPO et ses conséquences en termes de *dumping* social, de détérioration des droits sociaux, de contrôle des activités des prestataires de services, sont abordés de manière relativement homogène par l'ensemble des acteurs. La question de la libéralisation indirecte des services publics fait l'objet d'une focalisation importante (17 % des citations en moyenne). Le discours relatif aux programmes et paradigmes liés au marché

1. Communiqué du Bureau national, Paris, 25/01/2005.

2. « Forte pression française contre la directive Bolkestein », *Le Monde*, 02/02/2005. « Jacques Chirac hausse le ton contre la "directive Bolkestein" », *Le Monde*, 15/03/2005. Pour une analyse plus détaillée du discours français et ses effets, cf. Amandine Crespy, « When "Bolkestein" is Trapped by the French Anti-Liberal Discourse : A Discursive-Institutionalist Account of Preference Formation in the Realm of EU Multi-Level Politics », *Journal of European Public Policy*, 17 (8), 2010.

3. « Widerstand gegen geplante EU-Dienstleistungsrichtlinie », *Der Spiegel*, 07/03/2005.

4. Document de position adopté par le groupe PSE, « Directive services. Maintenir des services de qualité et protéger le modèle social européen », 02/03/2005, <<http://www.socialistgroup.org>> (30/07/2009).

commun est également partagé. L'ensemble des acteurs dénonce en effet une tendance à la déréglementation des marchés. Tous préconisent également de manière relativement homogène l'intégration par l'harmonisation vers le haut des standards sociaux, salariaux et environnementaux dans l'Union¹, cet élément de cadrage étant particulièrement présent chez les acteurs français (Attac et PS). L'ensemble des acteurs fustige la concurrence omniprésente, non seulement entre les entreprises et les salariés, mais aussi de manière globale entre les systèmes réglementaires et de protection sociale des États membres de l'Union, logique consacrée par la systématisation de l'application du PPO. Ici, on observe une variation légère entre acteurs radicaux (de 5 % pour Attac WB et Attac VL à 9 % pour le PS français) et acteurs modérés (de 1 % pour le SPD à 7 % pour la CES). L'élément le plus frappant qui ressort de l'analyse de discours est cependant la présence d'un discours de communication en direction d'une audience la plus large possible qui, en justifiant les positions par les valeurs, comporte une forte dimension normative davantage que cognitive. Par l'opposition entre Europe néolibérale et Europe sociale, ainsi que par l'invocation de la démocratie, les organisations étudiées ont pu mobiliser les opinions publiques. Globalement, on observe que les syndicats, à l'instar des partis de gouvernement, sont bien moins enclins à dénoncer les dérives de l'Europe néolibérale que les partis d'opposition ou Attac (à l'exception de la gauche belge). L'évocation de la directive Services comme un problème à l'égard du fonctionnement de la démocratie européenne ne recoupe en revanche pas cette ligne de fracture entre radicaux et modérés avec des valeurs variant de manière plus aléatoire (18 % pour la CSC, 3 % pour le SPD et le SP.A comme pour Attac France et Deutschland). L'observation la plus frappante porte sur le versant prescriptif du discours : l'invocation de l'Europe sociale (ou la défense du modèle social européen) est le cadre normatif le plus largement partagé – avec plus de la moitié des acteurs affichant des valeurs supérieures à 10 % – et le plus fréquemment mentionné (9 % en moyenne, contre 4 % pour l'Europe libérale et la démocratie). Cet élément n'est pas sans importance : il montre que la coalition anti-Bolkestein n'est pas exclusivement un front du refus et l'on ne saurait parler d'une opposition anti-européenne des radicaux *versus* une critique pro-européenne des modérés. La notion d'Europe sociale apparaît comme un modèle normatif commun légitimant la mobilisation de l'ensemble des acteurs contre la proposition Bolkestein, au-delà de divergences idéologiques bien réelles. La phase de politisation du conflit témoigne ainsi d'une dynamique discursive puissante fondée sur un cadrage de la question des services par l'idée d'Europe sociale, et alliant discours de coordination au sein des sphères de décision et discours de communication en direction du grand public. L'idée de la défense de l'Europe sociale se diffuse auprès d'un nombre croissant d'acteurs, depuis les milieux altermondialistes et syndicaux jusqu'au président français et au chancelier allemand. Le 19 mars 2005, 50 000 personnes défilent dans les rues de Bruxelles contre la directive Bolkestein et pour une Europe sociale, à l'appel de la CES et des composantes du FSE. Lors du Conseil européen du 22-23 mars, les chefs d'État et de gouvernement communiquent clairement à la fois en direction des décideurs européens et de l'opinion publique, en endossant largement le cadrage par l'Europe sociale : Jean-Claude Juncker, alors Premier ministre luxembourgeois en charge de la présidence de l'Union, s'exclame « Oui à l'ouverture des marchés des services, non au *dumping* social ! » ; le Premier ministre belge et libéral Guy Verhofstadt appelle à la « préservation du modèle social européen », tandis

1. En ce qui concerne la CSC, si peu d'éléments ressortent des quelques documents à disposition, l'entretien effectué avec un représentant du syndicat confirme que le cadrage de cette organisation était largement similaire à celui des autres organisations considérées.

Tableau 1. Le cadrage par l'Europe sociale : politiques publiques, programmes et paradigmes, philosophies et normes (en %)

	Attac				Syndicats						Partis d'opposition						Partis de gouvernement					Moyenne
	Attac WB	Attac VL	Attac FR	Attac DE	FGTB	CSC	CGT	CFDT	IG BAU	Ver.di	DGB	CES	LCR	Die Linke	PCF	GUE/ NGL	PS FR	PS BE	SP.A	SPD	PSE	
<i>Philosophies et normes</i>																						
Europe (néo)libérale Néo-libéralisme	5	15	4	2	7	5	0	0	1	0	0	2	15	3	9	7	6	8	1	1	0	4
Europe sociale Modèle social européen	11	16	3	1	16	9	17	7	6	8	2	13	3	3	14	7	5	5	16	12	13	9
Démocratie	16	9	3	3	3	18	3	0	0	4	2	2	2	3	6	1	0	0	3	3	0	4
<i>Programmes et paradigmes</i>																						
Déréglementation	9	4	7	6	6	14	2	11	3	1	10	2	6	5	3	7	5	12	1	0	2	5
Concurrence	5	5	9	9	9	0	6	3	8	13	5	7	3	9	8	10	9	3	4	1	3	6
Harmonisation	2	4	13	2	5	5	2	4	4	4	2	2	6	6	5	3	9	2	3	4	2	4
<i>Politiques publiques</i>																						
Dumping	2	15	10	14	4	9	14	13	24	12	7	5	13	20	20	9	9	3	14	23	16	12
Services publics	9	13	15		13	14	18	11	3	14	25	27	21	15	17	18	24	35	17	13	19	17
Détachement des travailleurs	13	2	4	2	3	5	3	3	10	1	7	4	0	0	0	0	1	2	1	4	5	3
Droits sociaux	7	5	8	5	12	5	8	16	8	6	10	22	2	12	6	9	3	5	17	12	19	9
PPO	11	5	8	9	4	5	14	24	14	11	5	11	15	12	11	21	19	1	7	17	13	12
Contrôle	4	4	13	39	7	9	11	9	21	26	25	4	10	9	0	4	8	3	12	9	5	11
Nombre de citations	N = 55 N = 55 N = 181 N = 175 N = 109 N = 22 N = 65 N = 75 N = 80 N = 140 N = 59 N = 55 N = 52 N = 66 N = 65 N = 68 N = 78 N = 60 N = 69 N = 69 N = 63 N = 1671																					

NB : Pour faciliter la comparabilité des données au-delà du nombre variable de documents ou de citations par acteur, les éléments de discours (citations) relatifs à chaque sujet ont été ramenés à un pourcentage du total des citations de chaque acteur. Pour information, la dernière ligne du tableau indique cependant le nombre total de citations encodées dans l'ensemble des documents relatifs à chaque acteur. Par exemple, le thème de l'Europe libérale apparaît dans 5 % de toutes les citations (soit 55) encodées pour Attac Wallonie-Bruxelles.

que José Manuel Barroso affirme qu'il faut ouvrir les marchés des services « sans niveler par le bas le niveau social »¹. Si l'échec du référendum français du 29 mai 2005 renforce la perception, chez les élites, d'un malaise citoyen à l'égard de l'intégration par la libéralisation des marchés, la possibilité d'un compromis parlementaire avec les partisans de la proposition de la Commission passe surtout par un discours valorisant le PE comme le porte-parole de la société civile au sein du système politique européen.

La résolution du conflit : les discours du compromis et du lien électoral au service d'une stratégie institutionnelle

À partir du juillet 2005 commence, avec le vote en commission de l'Emploi et des Affaires sociales, la phase dédiée à la délibération parlementaire qui mènera à la résolution du conflit. On montre que la formulation du compromis au sein du PE met en jeu une culture du compromis visant à rendre l'institution cohésive, d'une part, et une culture démocratique valorisant le parlementarisme² et plus particulièrement le lien électoral entre députés et citoyens, d'autre part. La combinaison de ces deux cultures a continuellement servi la « revendication institutionnelle »³ du Parlement au regard de l'évolution du système politique européen. À cet égard, l'institutionnalisme discursif offre des pistes intéressantes permettant de décortiquer la relation causale entre les idées et les processus politiques. Vivien Schmidt définit deux mécanismes idéels⁴ : le premier est constitué par les prédispositions idéelles (« *background ideational abilities* »), c'est-à-dire une série d'idées intégrées par les acteurs à partir d'une réalité sociale ou institutionnelle ; l'intégration de ces idées produit ainsi une « *logic of practice* » ancrée dans la perception des contraintes institutionnelles auxquelles ils sont soumis. Dans un second temps (analytique), la délibération et l'activation des discours (« *foreground discursive abilities* ») permet aux acteurs de transposer ces idées en principes d'action visant à transformer les institutions ou, de manière plus large, la réalité politique. L'argument ici est celui d'un renforcement mutuel, dans l'esprit des acteurs, entre la perception des contraintes institutionnelles auxquelles ils sont soumis, leurs prédispositions idéelles et leurs stratégies discursives.

Le compromis comme contrainte institutionnelle, comme idéologie et comme stratégie de délibération

Le compromis sur la directive Services au PE peut d'abord être vu comme une nécessité résultant d'une configuration institutionnelle particulière, et plus particulièrement en raison d'une fragmentation de l'assemblée le long de lignes consociatives⁵. Dans un rapport de force très défavorable, les opposants à la proposition Bolkestein se sont sentis contraints de s'engager dans une logique de compromis et d'abandonner l'idée d'un rejet de la directive

1. « Le débat sur la directive Bolkestein domine le sommet de Bruxelles », *Le Monde*, 22/03/2005.

2. Olivier Costa, *Le Parlement européen, assemblée délibérante*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2001 ; « Le Parlement européen dans le système décisionnel de l'Union européenne : la puissance au prix de l'illisibilité », *Politique européenne*, 28, 2009, p. 129-155, Olivier Costa, Paul Magnoste, « Idéologies et changement institutionnel dans l'Union européenne. Pourquoi les gouvernements ont-ils constamment renforcé le Parlement européen ? », *Politique européenne*, 9, 2004, p. 49-75 ; Olivier Costa, Florent Saint Martin, *Le Parlement européen*, Paris, La Documentation française, 2009 ; Paul Magnoste, *Le régime politique de l'Union européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.

3. O. Costa, *Le Parlement européen, assemblée délibérante*, op. cit., p. 8.

4. V. A. Schmidt, « Discursive Institutionalism... », art. cité, p. 314-316.

5. P. Magnoste, *Le régime politique de l'Union européenne*, op. cit., p. 163-165 ; P. Magnoste, Y. Papadopoulos, « On the Politicization... », cité.

(entretien 27). Cette perception est largement partagée au sein des milieux syndicaux et associatifs (entretiens 8, 11, 40) et elle est renforcée, au sein du PE, par le fait que les députés des nouveaux États membres au sein du PSE sont largement favorables au texte initial. Lorsque le vote en commission du Marché intérieur et Protection des consommateurs a lieu le 25 novembre 2005, le rejet des amendements proposés par Évelyne Gebhardt par une alliance entre conservateurs et libéraux confirme le rapport de force défavorable à la gauche. La proposition de la rapporteure de substituer le PPO au principe de reconnaissance mutuelle¹ se heurte à l'opposition de la majorité de droite du PE, emmenée par le britannique Malcom Harbour. La stratégie de compromis est alors confortée (entretien 38). Elle l'est d'autant plus du fait de la dynamique institutionnelle triangulaire qui caractérise la codécision : afin de pouvoir imposer le compromis parlementaire à la Commission et au Conseil, la stratégie de l'état-major du PSE n'est pas seulement de sécuriser une majorité absolue, mais une majorité qualifiée (entretiens 26, 27, 29, 35).

Cependant, ce serait une erreur de comprendre la dynamique de compromis à l'œuvre au PE exclusivement comme le produit de règles institutionnelles. On décèle en effet chez les acteurs, en amont des contraintes institutionnelles, une posture idéologique fondée sur le compromis comme « juste milieu » politique entre libéralisation à l'échelle européenne et régulation sociale à l'échelle nationale. Cette posture repose notamment sur le raisonnement métonymique faisant du marché commun l'essence de l'Union européenne. Cette idéologie du compromis est particulièrement constitutive de la position allemande (entretiens 19, 20). Or, un certain nombre d'acteurs clefs de la négociation (la rapporteure, les présidents des deux grands groupes du PE et le conseiller de la CES en charge des relations avec le PE) sont des allemands.

« Une chose était claire pour moi : je voulais avoir l'ouverture des marchés parce que si nous sommes pour l'Europe, nous devons dire oui, c'est ok, les services peuvent se déplacer. Mais pas de la manière conçue par la Commission et qui était déjà dans l'air : et qui consiste à le faire avec le PPO, ce qui remettait en cause les droits du travail, des consommateurs, de l'environnement, un certain nombre de choses. Or, il est spécifié dans les traités que ces droits sont des standards minimums donc les États membres peuvent en faire plus s'ils le veulent et c'était une remise en cause de ce droit qu'ont les États membres de mieux protéger encore leurs citoyens. » (entretien 26)

« On ne voulait pas défendre le *statu quo* et dire "c'est une préférence qu'on n'accepte pas", ni dire que la seule possibilité était ce que proposait la Commission. La Commission a voulu vendre ce paquet comme la seule forme de régulation possible pour créer un marché intérieur. Donc, la discussion portait surtout sur comment faire un marché intérieur avec une dimension sociale forte [...]. Si on regarde ce que l'Europe a fait depuis Delors, on peut constater qu'il y a quand même des avancées sociales qui sont importantes. Et si on utilise cette expression "Europe néolibérale, ça met de côté tout ça. L'Europe est beaucoup plus ambiguë" que toutes ces simplifications, parce qu'il y a un côté social, il y a un côté libéral, ça c'est sûr, tout ce projet de marché intérieur a quelque chose de libéral, il ne faut pas le nier. Mais nous on a toujours été pour l'intégration européenne à condition qu'il y ait une forte dimension sociale. » (entretien 40, et aussi 35 et 41)

1. Cela impliquait notamment la distinction entre, d'une part, l'accès à une activité de services, ou le droit de l'exercer, qui aurait été régie par le droit du pays d'origine des prestataires, et, d'autre part, les conditions d'exercice d'une activité, qui auraient été régies par le droit du pays d'accueil. Cf. *Bulletin Europe*, 19/10/2005 ; entretien avec Évelyne Gebhardt.

Après le camouflet en commission du Marché intérieur et Protection des consommateurs, le PSE et la CES, qui participe activement aux négociations, s'engagent dans une délibération visant le compromis centriste, ce qui exclut le soutien aux amendements de rejet présentés par la GUE et les Verts. Cette stratégie passe par la mise en place, à l'initiative d'Évelyne Gebhardt, d'un groupe de travail composé de 12 députés appartenant respectivement au PSE et au PPE et représentant l'ensemble des sensibilités au sein des deux groupes. En ce qui concerne les syndicats, il s'agit d'une stratégie de *lobbying* évitant le discours idéologique antilibéral et visant l'ensemble des eurodéputés, surtout l'aile sociale des conservateurs susceptible de faire des concessions (entretiens 7, 12, 23, 24, 39, 40).

L'affirmation du lien électoral

Si la culture du compromis qui règne au sein de l'assemblée européenne a permis de renforcer de manière constante sa position au sein du triangle institutionnel, elle contribue également à rendre la pratique parlementaire peu compréhensible pour les citoyens¹. Ainsi, la montée en puissance du PE s'est largement accompagnée d'une indifférence citoyenne², là où l'on y voyait un remède au « déficit démocratique »³. Selon Olivier Rozenberg, cet apparent paradoxe s'explique non seulement par des facteurs nationaux, mais aussi par la manière dont les élus européens utilisent leurs pouvoirs, à l'abri de la pression électorale. En somme, « l'empowerment du PE a privilégié le travail législatif concret sur le contrôle discursif général »⁴. Le cas de la directive Bolkestein reflète bien l'ambivalence du rapport entre ces deux logiques. Paul Magnette et Olivier Costa, ainsi que Berthold Rittberger⁵, ont montré que « l'idéologie démocratique »⁶ répandue parmi les responsables européens fait de la parlementarisation la voie de la démocratisation de la *polity* européenne. De manière plus spécifique, cette culture du parlementarisme s'exprime par l'affirmation du lien (*linkage*) entre l'assemblée européenne et les électeurs-citoyens, dimension du parlementarisme qui demeure précisément le talon d'Achille du Parlement européen⁷. La possibilité d'un compromis parlementaire prenant en compte un certain nombre de revendications des « anti-Bolkestein » passe largement par un discours du lien électoral faisant du PE la seule institution à même de représenter les citoyens et de porter leur voix dans le processus décisionnel européen. Il faut toutefois souligner que le lien électoral est ici fortement médiatisé par la société civile organisée, qui prétend incarner, sur la scène européenne, les intérêts citoyens.

Pour les organisations de gauche mobilisées contre la proposition « Bolkestein », le PE est d'emblée l'institution la plus ouverte aux revendications de la société civile. Cette attitude favorable à l'égard du Parlement se nourrit largement d'une hostilité non dissimulée envers la

1. O. Costa, *Le Parlement européen, assemblée délibérante*, op. cit. ; « Le Parlement européen dans le système décisionnel de l'Union européenne... », art. cité ; Paul Magnette, *L'Union européenne : un régime semi-parlementaire*, Bruxelles, Complexe, 1998.

2. Pascal Delwit, Philippe Poirier, *Parlement puissant, électeurs absents ? Les élections européennes de juin 2004*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2005.

3. Olivier Rozenberg, Yves Sural, « Parlements et Union européenne », *Politique européenne*, 9, 2004, p. 5-29 ; Berthold Rittberger, *Building Europe's Parliament*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

4. Olivier Rozenberg, « L'influence du Parlement européen et l'indifférence de ses électeurs : une corrélation fallacieuse ? », *Politique européenne*, 28, 2009, p. 7-36.

5. B. Rittberger, *Building Europe's Parliament*, op. cit.

6. O. Costa, P. Magnette, « Idéologies et changement institutionnel dans l'Union européenne... », art. cité.

7. O. Costa, *Le Parlement européen, assemblée délibérante*, op. cit. : voir la conclusion ; Paul Magnette, « La difficile parlementarisation de l'Union européenne », dans P. Delwit, Ph. Poirier (dir.), *Parlement puissant, électeurs absents ?...*, op. cit, p. 295-311.

Commission européenne au sein des milieux altermondialistes et syndicaux, hostilité attisée par le fait que la Commission n'a pas consulté les syndicats (entretiens 1, 6, 39, 41). Le Conseil, quant à lui, est perçu comme une institution close sur elle-même (entretien 8). Par conséquent, le PE est la cible principale des mobilisations au sein du triangle institutionnel.

« Il y a une montée en puissance du PE avec un extension de la codécision, ça veut dire que les parlementaires ont les moyens de bloquer un processus ou de l'amender. Le fait de prendre le PE pour cible et de faire pression sur lui est quelque chose de très important, parce que le PE est responsable d'un certain nombre de choses. » (entretien 16)

« On va souvent au Parlement, on rencontre des gens, on discute. M. Kowalsky [de la CES] peut vous expliquer comment on travaille là-bas. On a fait beaucoup de choses avec Évelyne Gebhardt. » (entretien 24)

Afin d'obtenir des modifications significatives du texte de la Commission, les acteurs interrogés affirment que leur stratégie a consisté à « mettre la pression » sur les eurodéputés conservateurs et libéraux. Mais que cela signifie-t-il exactement ? Dans la perspective de l'institutionnalisme discursif, cela signifie qu'ils usent de leurs capacités discursives (« *foreground discursive abilities* ») pour imposer un discours valorisant le PE sur la base de sa fonction électorale. Dans leur analyse de l'expression des identités collectives dans le discours contestataire, les théoriciens du *framing* distinguent entre, d'une part, les publics, c'est-à-dire les destinataires des revendications et cibles de la contestation, et d'autre part, les protagonistes d'un conflit, qui sont considérés par les acteurs mobilisés comme des alliés¹. Dans le conflit sur la directive Bolkestein, le PE est cadré non seulement comme un public (dans 41 % des citations exprimant une identité collective européenne) mais aussi comme un des protagonistes principaux du conflit (à 42 %), allié de la coalition anti-Bolkestein.

Tableau 2. Identités collectives européennes et Parlement européen (en %)

	PE	Conseil	Commission	CES	Société civile/ citoyens	Autres	Nombre de citations
Protagonistes	42	3	1	31	2	21	N = 379
Antagonistes	27	5	60			8	N = 203
Publics	41					59	N = 109

Le discours du lien électoral se traduit alors par une double stratégie consistant à faire entendre la « voix des citoyens » à la fois sur un mode pluraliste (formulation d'amendements) et contestataire (manifestations).

« Ensuite, les conservateurs ont gagné en [commission du] Marché intérieur, en novembre, ils ont gardé intacte la proposition de la commission. Là, on [la CES] a dit qu'on allait mobiliser et faire une manif pour le jour du vote. En même temps, on a demandé au président de nous laisser un peu plus de temps. C'était prévu d'avoir le vote en décembre et on a demandé de l'avoir en janvier ou février et le PE a dit oui, c'était en février. On a fait une manif devant le PE à Strasbourg et il y avait encore plein de réunions avec les parlementaires. Le dernier tract qu'on a distribué, c'était avec les sept revendications clefs, et le Parlement a accepté six sur sept et nous on a dit Ok. » (entretien 41, aussi 8 et 40)

1. Scott A. Hunt, Robert D. Benton, David A. Snow, « Identity Fields : Framing Processes and the Social Construction of Movement Identities », dans Enrique Laraña, Hank Johnston, Joseph R. Gusfield (eds), *New Social Movements. From Ideology to Identity*, Philadelphie, Temple University Press, 1994, p. 185-208.

À la recherche par les acteurs non institutionnels d'un canal d'influence sur le processus décisionnel répond l'ouverture des élus en quête de légitimité démocratique qui entendent jouer le rôle de « lien entre les institutions européennes et les citoyens »¹ et représenter les intérêts de leurs électeurs. Cette posture est caractéristique des membres de petits groupes comme la GUE, qui disposent de ressources avant tout politiques et militantes².

« C'était pour nous absolument fondamental d'essayer d'être l'interface entre le mouvement social sur le terrain et la sphère parlementaire [...], il ne fallait pas gâcher l'extraordinaire opportunité politique, démocratique, de représenter cette irruption des citoyens sur un sujet qui tient tellement à cœur à tout le monde » (entretien 31, et aussi 32, 36, 37).

Le groupe PSE joue également sur le registre du lien électoral pour sécuriser une majorité de soutien au compromis. Dès le premier jour de la séance plénière de février 2006, son président Martin Schulz fait une déclaration publique qui reflète la double culture du compromis et du lien électoral qui règne dans l'assemblée.

« *The parliament protects people's interests [...]. The agreement between the two groups sends a clear message that both social democrats and Christian democrats will fight any threat to Europe's social cohesion [...]. Lorry drivers, dockers, railway workers, postal staff, craftworkers, nurses and others would be defended by the Parliament. "They are the people who need somebody in this deregulated Europe to protect them. Hopefully in the vote on Thursday there will be a broad majority behind us".* »³

La stratégie reposant sur l'affirmation du lien électoral va ainsi contraindre les élus conservateurs favorables à la directive Bolkestein à endosser ce rôle et à prendre en compte les revendications portées par la société civile organisée. Et de fait, la dimension contestataire des mobilisations semble avoir joué un rôle non négligeable sur le résultat des négociations.

« La pression aidant, on a avancé et puis il y a eu ce compromis que nous avons trouvé *in fine* en toute dernière minute. Les choses étaient difficiles parce que la question principale du PPO a été tranchée mercredi à 14 heures avant le dépôt des amendements à 18 heures ; et elle était toujours pas tranchée le lundi qui précédait le vote. Le jour où on a débattu de la directive Services, c'était le mardi et on l'a adoptée le jeudi. Le mardi, y a eu une énorme manif à Strasbourg. Et contrairement à la manif de janvier 2006 un mois plus tôt qui était la manif des dockers, elle s'était déroulée dans le calme et avec une grosse influence de tous les pays. Donc la pression de la société civile a été très bénéfique dans la négociation. Et je pense qu'au Parlement, c'est la première négociation où il y avait vraiment une interaction. » (entretien 37, et aussi 27)

1. Julien Navarro, « Les rôles au Parlement européen. Une typologie des pratiques de représentation », *Revue française de science politique*, 59 (3), juin 2009, p. 479-506, dont p. 493.

2. Willy Beauvallet, « The European Parliament and the Politicisation of the European Space – The Case of the Two Port Packages », dans Michel Mangenot, Jay Rowell (eds), *Reassessing Constructivism. A Political Sociology of the European Union*, Manchester, Manchester University Press, 2010.

3. « Le Parlement protège les intérêts du peuple [...]. L'accord entre les deux groupes envoie un message clair que les sociaux-démocrates et les démocrates chrétiens combattront n'importe quelle menace à la cohésion sociale de l'Europe [...]. Les chauffeurs routiers, les débardeurs, les cheminots, les facteurs, les artisans, les infirmières et les autres seront défendus par le Parlement. "Ce sont eux qui ont besoin de quelqu'un en cette Europe dérégulée pour les protéger. On espère que le vote de jeudi rassemblera une large majorité derrière nous" » : Groupe PSE, « Schulz on Services : "The Parliament Protects People's Interests" », communiqué de presse, 14/02/2006, <<http://www.socialistgroup.eu>> (26/11/2009).

Si, d'un côté, la contestation a favorisé la possibilité d'un compromis, il apparaît que la culture du compromis entre, d'un autre côté, en contradiction avec l'affirmation du lien entre société civile et PE. Plus concrètement, l'engagement *a priori* de certaines organisations (et surtout de la CES) en faveur du compromis provoque des tensions aussi bien entre organisations mobilisées contre Bolkestein qu'à l'intérieur même de certaines organisations. Les tensions atteignent leur paroxysme lors des manifestations de février 2006, dans les jours qui précèdent le vote du PE en première lecture. La CES conçoit clairement la manifestation comme une mobilisation de soutien au compromis et n'est pas désireuse de s'accorder sur une manifestation commune avec les altermondialistes, qui ne souhaitent pas endosser le compromis.

« Si vous donnez le micro à ces groupes-là : ils étaient contre avant, ils restent contre après. C'est pas étonnant pour nous. Pour nous, c'était un avertissement vis-à-vis du Parlement qui disait : "soit vous acceptez le compromis, soit on continue nos mobilisations", et le Parlement a accepté le compromis, nous on a enterré la hache de guerre : c'est tellement simple. » (entretien 40)

Deux manifestations séparées ont lieu : celle, modeste, des altermondialistes le samedi 11 février 2006, et celle de la CES qui réunit plus de 50 000 personnes le jeudi 14, jour du débat au PE et avant-veille du vote. Pour certains acteurs de la coalition, la manifestation du 14 février relève davantage de la mise en scène du lien électoral que d'une réelle capacité de la société civile à peser sur le Parlement.

« Ce que j'ai perçu comme dommageable, c'est que la manif... établir un rapport de force à la CES est relativement difficile : ils ont des négociations feutrées, mais n'ont pas l'habitude du rapport de force pour imposer leurs vues. Aussi, des conceptions syndicales qui existent dans l'Europe ne sont pas les nôtres : nous estimons en général que le rapport de force se met dans la rue et pas dans les bureaux. Il y a eu là un peu des deux : la CES a quand même organisé une manif qui a mis 50 000 personnes dans les rues à Bruxelles. Il y a eu une pression mais en même temps, la CES a admis les compromis, c'était peut-être son rôle. Moi je ne partageais pas ce point de vue. La manif a été détournée officiellement, la plupart des gens ne le savaient pas ce jour-là – on avait mobilisé depuis un certain nombre de semaines. Ils se sont retrouvés dans une manif dont les dirigeants disaient que c'était pour soutenir le compromis mais pour laquelle on avait mobilisé pour s'opposer à la directive. » (entretien 5)

« La manif à Strasbourg : les chefs syndicaux étaient DANS le Parlement et négociaient le compromis, donnaient leur accord, pendant que les travailleurs dans les rues de Strasbourg défilaient en criant : "Pas de directive Bolkestein !" Je n'ai encore jamais vu un tel exemple où les gens ont quasiment déjà été trahis, à l'intérieur du bâtiment, par ceux qui les ont mobilisés. Ça a été un problème pour les gens qui s'étaient déplacés pour cette manif. » (entretien 34)

En somme, la stratégie de compromis des acteurs centraux du processus décisionnel tire parti de la culture démocratique partagée par l'ensemble des acteurs et qui repose sur l'affirmation du lien entre Parlement et citoyens. Dans le même temps, il existe une tension entre, d'une part, les modalités de négociation du compromis, qui relèvent davantage d'une euro-technocratisation des pratiques parlementaires et, d'autre part, l'affirmation d'un rôle effectif pour le citoyen – et ceux qui s'en réclament les représentants – dans le processus décisionnel européen.

*

* *

La proposition de directive sur la libéralisation des services a provoqué un conflit sans précédent dans l'histoire de l'Union européenne. Alors que le rapport de force initial était largement favorable à une libéralisation et une dérégulation poussées du secteur, le PE a adopté, en première lecture, une résolution de compromis amendant le texte de la Commission de manière significative. La variante discursive des théories néo-institutionnalistes a permis d'expliquer comment le cadrage discursif de la libéralisation des services et les configurations institutionnelles particulières ont largement déterminé l'avènement du compromis parlementaire. Dans la première séquence du conflit, les altermondialistes, les syndicats, ainsi que les partis politiques de gauche ont fait preuve d'une stratégie de politisation adaptée à la structure institutionnelle de l'Union en mobilisant à la fois des canaux nationaux, transnationaux et supranationaux. Si elle était peu cohésive, la coalition anti-Bolkestein a pu peser sur le processus décisionnel grâce à un cadrage commun du problème des services : non seulement l'ensemble des organisations étudiées a produit un discours expert de coordination dénonçant le *dumping* social et la mise en danger des services publics, mais toutes ont également formulé un discours de communication à l'adresse du grand public qui repose sur le modèle normatif d'Europe sociale. Dans le contexte du référendum français sur le TCE, ce discours a connu une forte résonance dans l'opinion et provoqué un repositionnement critique au niveau européen. Dans la seconde séquence du conflit, une majorité parlementaire a pu être acquise à la cause du compromise par l'activation, tant en dehors qu'à l'intérieur de l'enceinte parlementaire, d'un discours faisant du PE le garant du compromis politique et du lien électoral avec les citoyens européens. La forte résonance et l'efficacité stratégique du double discours de l'Europe sociale et du lien électoral doivent être comprises à la lumière de la double question sociale et démocratique qui met en cause la légitimité de la *polity* européenne. Si le conflit sur la directive Bolkestein symbolise de manière singulière l'entrée en scène du citoyen qui soutient l'ascension institutionnelle du PE, il existe également une tension non résolue entre la logique démocratique du lien électoral, d'une part, et la logique institutionnelle de négociation du compromis, de l'autre. C'est peut-être dans cette tension que réside le « charme » des compromis européens.

Amandine Crespy

Professeure-assistante et chercheuse au Cevipol, à l'Université libre de Bruxelles, **Amandine Crespy** a publié plusieurs articles sur la campagne référendaire française de 2005, l'eurosepticisme et le conflit sur la directive Bolkestein. Elle a également coordonné (avec Mathieu Petithomme) *L'Europe sous tensions. Appropriation et contestation de l'intégration européenne*, Paris, L'Harmattan, 2010 (Logiques politiques). Ses recherches ont trait aux conflits sur l'intégration européenne, à la politique de l'Union européenne en matière de services et à la politique européenne de l'Allemagne (ULB, Cevipol, CP 124, avenue F. D. Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles <Amandine.Crespy@ulb.ac.be>).

ANNEXE 1. LISTE DES ENTRETIENS RÉALISÉS ENTRE DÉCEMBRE 2007 ET JUILLET 2009

Seul le nom des élus ou des personnages publics est mentionné. La fonction indiquée est celle qu'occupaient les personnes interrogées au moment de l'entretien.

Belgique :

1. Ancien conseiller à l'Institut Émile Vandervelde (1)
2. Ancien conseiller à l'Institut Émile Vandervelde (2)
3. Fonctionnaire du parti socialiste
4. Camille Dieu, députée PS à la Chambre
5. André Mordant, ancien secrétaire général de la FGTB
6. Responsable de la CGSP
7. Responsable de la CSC
8. Militant d'Attac Wallonie-Bruxelles

France :

9. Jérôme Lambert, vice-président du groupe PS à l'Assemblée nationale
10. Henri Emmanuelli, député PS à l'Assemblée nationale
11. Représentant de la CGT
12. Représentant de la CFDT
13. Responsable de la LCR
14. Responsable du PCF
15. Militant à la Fondation Copernic
16. Pierre Khalfa, représentant de Solidaires au sein du conseil d'Attac France

Allemagne :

17. Sigrid Skarpelis-Sperk, ancienne députée au Bundestag
18. Angelika Schwall-Düren, députée au Bundestag
19. Fonctionnaire au groupe SPD du Bundestag (1)
20. Fonctionnaire au groupe SPD du Bundestag (2)
21. Assistant parlementaire du groupe Die Linke du Bundestag
22. Responsable d'IG-BAU
23. Responsable de Ver.di
24. Responsable du DGB
25. Militant d'Attac Deutschland

Union européenne :

26. Évelyne Gebhardt, membre du PE (SPD), rapporteure pour la commission du Marché intérieur
27. Anne Van Lancker, membre du PE (SP.A), rapporteure pour la commission de l'Emploi et des Affaires sociales
28. Assistant parlementaire au sein de la délégation SP.A du Parlement européen
29. Robert Goebbels, membre du PE, vice-président du groupe PSE en charge des questions économiques et sociales
30. Harlem Désir, membre du PE (PS FR)
31. Francis Wurtz, membre du PE, Président du groupe GUE/NGL du PE
32. Helmut Markov, membre du PE, délégation Linkspartei.PDS du PE
33. Sarah Wagenknecht, membre du PE, délégation Linkspartei.PDS du PE
34. Assistant parlementaire au sein de la délégation Linkspartei.PDS du PE
35. Fonctionnaire de la délégation socialiste belge du PE
36. Fonctionnaire de la délégation SP.A du PE
37. Fonctionnaire de la délégation socialiste française du PE
38. Fonctionnaire au groupe PSE du PE
39. Responsable de la CES (1)
40. Responsable de la CES (2)
41. Responsable de la FSESP
42. Diplomate (1)
43. Diplomate (2)
44. Diplomate (3)
45. Diplomate (4)

ANNEXE 2 : MÉTHODE D'ANALYSE DE DISCOURS DANS ATLAS.TI

La méthode employée ici est une analyse de discours qualitative. Elle ne repose pas sur l'encodage automatique d'occurrences de mots, mais sur l'encodage manuel de fragments de discours (citations) se rapportant à des catégories discursives définies en fonction d'une approche théorique. Ces éléments de cadrage constituent ensuite un code *book* et les citations correspondantes sont encodées et recensées, les chiffres reportés dans les tableaux visant uniquement à objectiver les grandes tendances dans le discours des acteurs. Aucune opération de traitement statistique n'est effectuée. Atlas.ti permet en outre de classer les documents par « familles » (par acteur et par séquence) permettant ainsi de croiser les différentes catégories d'analyse (contenu du discours, type d'acteur, séquence du conflit) entre elles.

Ici, on a encodé :

Pour le tableau 1 :

A. CADRES COGNITIFS ET NORMATIFS

A.01.Philosophies et normes

A.01.01 Néolibéralisme/ Europe néolibérale

A.01.02 Europe sociale /Modèle social européen

A.01.03 Démocratie

A.02 Programmes et paradigmes

A.02.01 Régulation

A.02.03 Dérégulation

A.02.04 Harmonisation

A.02.02 Concurrence

A.03 Politiques publiques

A.03.01 *Dumping*

A.03.02 Services publics

A.03.03 Détachement des travailleurs

A.03.04 Droits sociaux

A.03.04 Contrôle

Pour le tableau 2 :

D. CADRES IDENTITAIRES

D.01 Type d'acteur collectif

D.01.01 Protagonistes

D.01.02 Antagonistes

D.01.03 Publics

D.02 Identité culturelle

D.02.01 Nationale

D.02.02 Européenne

D.02.03 Nationale et européenne